

## Demande de permis de construire (P)

### N° CAMAC : 231633

#### A. AVIS D'ENQUETE

Référence communale : 7881

#### Données générales

Compétence M ou ME (\*) : (ME) Municipale Etat

1. **Commune (\*) :** Nyon
2. **Lieu-dit :** Hôpital  
**et/ou adresse (\*) :** Route de Divonne
3. **Coordonnées (E / N) (\*) :** 2506715 / 1137610 (coordonnées moyennes de l'ouvrage, par exemple: 2549170 / 1161250)
4. **No de parcelles (\*) :** 5185 5186
5. **No ECA :**
6. **Note recen. architectural :**

#### Acteurs (si plusieurs, ajouter en page n° 14)

##### 7. **Propriétaire (\*) :**

Nom, Prénom :	Raison sociale : COMMUNE DE NYON
Adresse :	Tél. : +41 22 316 40 00
NPA / Localité :	E-mail : ville@nyon.ch

##### **Promettant acquéreur :**

Nom, Prénom :	Raison sociale :
Adresse :	Tél. :
NPA / Localité :	E-mail :

##### **Droit distinct et permanent :**

Nom, Prénom :	Raison sociale :
Adresse :	Tél. :
NPA / Localité :	E-mail :

##### 8. **Auteur des plans (\*)** (personne physique selon art. 72 RATC)

Projet nécessitant :  Architecte  Ingénieur  Exception art. 106 LATC

Nom, Prénom : GLATZ DENIS	N° REG : 4091
Profession : Architecte	
Raison sociale : GLATZ & DELACHAUX SA	E-mail : atelier@glatz-delachaux.ch
Adresse : Grand-Rue 13	Tél. : 0223652233
NPA / Localité : 1260 NYON	Fax :

##### 9. **Nature des travaux principale (\*)** : (une seule coche possible)

<input type="checkbox"/> Adjonction	<input type="checkbox"/> Agrandissement	<input type="checkbox"/> Changement / nouvelle destination des locaux
<input checked="" type="checkbox"/> Construction nouvelle	<input type="checkbox"/> Démolition partielle	<input type="checkbox"/> Démolition totale
<input type="checkbox"/> Reconstruction après démolition	<input type="checkbox"/> Reconstruction après incendie	<input type="checkbox"/> Rénovation totale
<input type="checkbox"/> Transformation(s)		

##### 10. **Description de l'ouvrage (\*) :**

création d'une pergola solaire permettant la couverture d'une place de pique-nique, d'un parc de 12 places de vélos et de toilettes publiques

##### 11. **Demande de dérogation** (Base légale d'octroi, N° de l'article et mention du motif)

Nous demandons une dérogation de la limite des constructions selon plan d'alignement RC 11c du 12.10.1962 pour la construction d'un wc et pergola solaire d'utilité publique.

## Particularités

12. a) Travaux situés hors zone à bâtir (répondre aussi aux questions N° 102.1 et 102.2) (\*) :  Oui  Non
- b) L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou par une décision particulière (DFIRE/MS)
- c) L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection
13. a) Le projet implique un défrichage de  m<sup>3</sup> (cocher aussi la question N° 105)
- b) Le projet implique l'abattage d'arbre ou de haie
- c) Le projet implique une atteinte à un biotope (voir aussi la question N° 107)
14. Mise à l'enquête du degré de sensibilité au bruit : (voir la question N° 38)  I  II  III  IV
15. Installation soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE)
16. Ce dossier se réfère à un ancien dossier N° CAMAC (art. 72i RLATC) : N° FAO :
17. Nécessité de mise à jour du plan du Registre foncier (mensuration officielle) (\*) :  Oui  Non

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du 11.01.25 au 09.02.2025

## B. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES A L'AVIS D'ENQUETE

## 20. Maître de l'ouvrage (\*):

- 01 CFF  
 03 Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports  
 04 Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) ou Domaine des EPF  
 05 Office fédéral des routes (OFROU)  
 07 Swisscom  
 08 La Poste  
 10 Canton  
 11 Entreprise de droit public d'un canton  
 15 Commune  
 16 Entreprise de droit public de la commune (transports publics, gaz, eau, électricité, etc.)  
 21 Société d'assurance (sans les caisses de pension et les caisses maladies)  
 22 Institution de prévoyance, caisse de pension  
 23 Caisse maladie, SUVA  
 24 Banque, fond immobilier, holding financière  
 31 Usine d'électricité privée  
 32 Usine à gaz privée  
 33 Chemin de fer privé  
 41 Société individuelle ou de personnes (construction, immobilier)  
 42 Coopérative de logement  
 43 Société de capitaux, SA, Sàrl (construction, immobilier)  
 51 Société individuelle ou de personnes (industrie, artisanat, commerce)  
 52 Société de capitaux, SA, Sàrl (industrie, artisanat, commerce)  
 61 Particulier et hoirie  
 63 Organisation internationale, ambassade  
 62 Autre maître d'ouvrage privé (église, fondation, association, etc.):

Nom, Prénom : DI LELLO CLAUDIO

Raison sociale : COMMUNE DE NYON – SERVICE D'ARCHITECTURE

Adresse : Place du château 10

Tél. : +41 22 316 41 60

NPA / Localité : 1260 NYON

E-mail : claudio.dilello@nyon.ch

## 21. Direction des travaux (\*):

Nom, Prénom : GLATZ DENIS

Raison sociale : GLATZ &amp; DELACHAUX SA

Adresse : P.A. Grand-Rue 13

Tél. : 0223652233

NPA / Localité : 1260 NYON

E-mail : atelier@glatz-delachaux.ch

## C. CARACTERISTIQUES DE L'OUVRAGE

30. Genre de construction ([aide](#)) (\*):  Bâtiment  Ouvrage de génie civil, aménagement extérieur  Construction particulière

## 31. Type d'ouvrage (\*):

- Approvisionnement en eau / énergie  11 Alimentation en eau  
 12 Usines d'électricité et réseaux  
 13 Usines à gaz, réseaux et installations chimiques  
 14 Chauffage à distance  
 19 Autre  
 21 Installations d'évacuation et de traitement des eaux usées  
 Elimination des déchets  22 Ordures ménagères  
 23 Autres déchets  
 Infrastructure routière, parking  31 Routes nationales  
 32 Routes cantonales  
 33 Routes communales  
 34 Route, place de stationnement  
 35 Parking couvert  
 Autre transport et communication  41 Constructions pour chemins de fer (yc. gare)  
 42 Constructions pour les bus et tramway  
 43 Constructions pour la navigation  
 44 Constructions pour les transports aériens  
 45 Constructions pour les communications (yc. antenne téléphonie)  
 49 Autres constructions vouées aux transports

## Demande de permis de construire (P) - 231633

Education, recherche, santé,  
loisirs, culture

- 51 Ecole, système d'éducation (jusqu'au niveau maturité)  
 52 Formation supérieure ou recherche  
 53 Hôpital  
 54 Foyer avec soins médicaux et/ou assistance sociale  
 55 Autre établissement de santé spécialisé  
 56 Installation de loisirs et de tourisme  
 57 Eglise et bâtiment à but religieux  
 58 Bâtiments à but culturel, musées, bibliothèques et monuments  
 59 Salles omnisports et salles de sport

Autres infrastructures

- 61 Aménagement de berges et barrages  
 62 Constructions pour la défense nationale  
 69 Autres infrastructures  
 71 Maison individuelle à un logement, isolée  
 72 Maison individuelle à un logement, mitoyenne ou jumelle  
 73 Bâtiment à plusieurs logements pour l'habitation exclusivement  
 74 Bâtiment à usage mixte, principalement à usage d'habitation  
 76 Foyer sans soins médicaux et/ou assistance sociale  
 78 Garage, place de parc en rapport avec l'habitation  
 79 Autre construction en rapport avec l'habitation

Agriculture, sylviculture

- 81 Construction agricole  
 82 Construction sylvicole  
 83 Améliorations foncières

Industrie, artisanat,  
commerce, services,  
administration

- 91 Fabrique, usine, atelier  
 92 Halle, dépôt, silo, citerne  
 93 Bât. administratif, bureaux  
 94 Bât. commercial, magasin  
 95 Etablissements tels que hôtel, café-restaurant, café-bar, tea-room, etc...  
 96 Autres hébergements de courte durée  
 99 Autre construction destinée à des activités économiques

## Situation

33. Emprise de l'ouvrage (définie par le rayon autour des coordonnées E/N du projet) :

- 5 m                       10 m                       25 m                       50 m  
 100 m                       250 m                       500 m                       1000 m

34. L'ouvrage est également situé sur une autre commune :

35. Dans un plan général d'affectation (PGA)   
 Dans un plan partiel d'affectation (PPA)   
 Dans un plan de quartier (PQ/PQCM)  Nom et/ou No de la zone : Marans-Couchant

36. Secteur de protection des eaux :  Au  üB (Si zones S, cocher la question N° 115)

37. A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire   
 (joindre l'accord de l'entreprise ferroviaire selon art. 18m LCdF) (si l'accord n'a pas été  
 délivré ou si la démarche est en cours, cocher la question N° 127)

## Bruit

38.  a) Les degrés de sensibilité au bruit (DSB) ont déjà été attribués dans les zones d'affectation

- b) La construction, nouvelle ou transformée, comportant des locaux d'habitation ou des locaux d'exploitation dans lesquels des personnes  
 séjournent régulièrement pendant des périodes prolongées, est située sur une parcelle où le DSB n'a pas encore été défini. Le DSB proposé est  
 indiqué à la question N° 14.  
 (joindre la proposition de DSB du constructeur et le préavis du Service de l'environnement et de l'énergie (DGE-DIREV))

## Eau potable, défense incendie

40. Alimentation en eau de boisson :  Réseau public  Alimentation privée

41. Défense incendie extérieure à partir d'une borne hydrante :  Existante  Projetée

Distance [m] : 70

## Ramassage des déchets

42. a) Conteneurs ordures ménagères  Existant  Projeté  
 b) Différenciés  Existant  Projeté  
 c) Emplacement accessible aux camions ramasseurs

## Suppression des barrières architecturales

43.  La construction de locaux et installations accessibles au public, destinés à l'habitation collective ou à l'activité professionnelle, est adaptée aux besoins des personnes handicapées ou âgées (art. 36 et 37 RLATC)  
 Transformation ou agrandissement de bâtiments existants : les conditions de l'art. 38 RLATC sont remplies

## Equipements, installations

49.  Piscine démontable d'une saison à l'autre (distribution de la directive DCPE 501 par la commune)  
 Piscine fixe (voir la section Q. Sports, loisirs, campings, dortoirs ; question 356 ou 357)

## Déchets de chantier

50.  Si la quantité de déchets de chantier attendue (matériaux d'excavation inclus) dépasse 200 m3 ou, en cas de déconstruction ou transformation, s'il faut s'attendre à la présence de polluants dangereux (p. ex. PCB, HAP, plomb ou amiante), un plan d'élimination des déchets, comme prévu par l'OLED (art. 16) doit être fourni à l'autorité communale. [lien](#)

## D. SURFACES, VOLUME, COÛT

	Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.
60. Surface totale des parcelles [m <sup>2</sup> ]	4602	0	0	4602
61. Surface totale en zone à bâtir [m <sup>2</sup> ] (A)	4595	0	0	4595
62. Surface bâtie [m <sup>2</sup> ] (B)	0	42.35	0	42.35
63. Surface brute utile des planchers [m <sup>2</sup> ] (C)	0	8.41	0	8.41
dont consacrée au logement [m <sup>2</sup> ]	0	0	0	0
64. Coefficient d'occupation du sol (COS) (B/A)				0.009
Coefficient d'utilisation du sol (CUS) (C/A)				0.002
65. Cube SIA [m <sup>3</sup> ]	0	20.18	0	20.18
66. Valeur ECA ouvrage avant travaux [CHF]				
Estimation totale des travaux (CFC 2) [CHF] (*)	360000	CFC 1 à 5 [CHF]		

## E. BATIMENT ET LOGEMENT

75. Description du projet (*)				
Nb total de nouveaux bâtiments	1	Avec logements	0	Sans logements 0
Nb total de bâtiments transformés	0			
Nb total de bâtiments démolis	0			
<i>(pour les détails des bâtiments veuillez remplir les fiches bâtiment pour chaque bâtiment)</i>				

## F. PLACES DE STATIONNEMENT

	Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.
80. Intérieur du bâtiment, souterrain, en toiture	0	0	0	0
81. Couverts, garages extérieurs	0	0	0	0
82. Places non couvertes	0	0	0	0
83. Total (à reporter sous question N° 10) <i>(Si le total est plus grand que 50 pl. veuillez cocher la question 401 a)</i>	0	0	0	0
84. Nombre de places de stationnement pour les vélos <i>(avec ou sans l'assistance électrique)</i>	0	8	0	8

## Demande de permis de construire (P) - 231633

POUR IMPRIMER TOUTES LES FICHES BÂTIMENTS : Onglet "Annexes, QP"

Si le projet comporte plusieurs bâtiments, veuillez en remplir une par bâtiment. Les bâtiments devront être numérotés ou identifiés clairement

## Fiche bâtiment [1]

- B1 Type de travaux [\(aide\)](#) (\*): Nouveau bâtiment  
Lorsque le type de travaux correspond à une transformation, il est nécessaire de décrire la transformation à l'aide d'un ou plusieurs caractères ci-après :
- Assainissement énergétique  Assainissement système de chauffage  Transformations / rénovations intérieures  
 Changement d'affectation  Agrandissement chauffé  Agrandissement non chauffé  
 Installation solaire thermique  Installation solaire photovoltaïque  Autres travaux de transformation
- B2 N° de parcelle (\*): 5185/86
- B3 N° ECA :  
En cas de transformation ou de démolition, le numéro ECA est obligatoire
- B4 Rue/lieu (\*): Route de Divonne
- B5 Dénomination du bâtiment : Hôpital
- B6 Nombre d'entrées avec adresse : 1

## CARACTERISTIQUES DU BÂTIMENT

- B7 Catégorie de bâtiment (\*): Construction particulière (transformateur, silo, arrêts de bus)  
Classe : Autres bâtiments non classés ailleurs
- B8 Surface au sol du bâtiment [m²]: 42
- B9 Surface brute utile des planchers [m²]: 8
- B10 Surface brute des planchers pour le logement [m²]: 0 Pour les activités [m²]: 0
- B11 Cube SIA [m³]: 20
- B12 Nombre de niveaux total (y. c. sous-sols et demi-niveaux): 1
- B13 Nombre total de logements après travaux (\*): 0
- |            |   |            |   |                    |   |
|------------|---|------------|---|--------------------|---|
| Nb 1 pce : | 0 | Nb 2 pce : | 0 | Nb 3 pce :         | 0 |
| Nb 4 pce : | 0 | Nb 5 pce : | 0 | Nb 6 pce ou plus : | 0 |
- B14 Bâtiment transformé (\*): les travaux modifient-ils le nombre ou la taille des logements : Non

## CARACTERES ENERGETIQUES POUR LE SYSTEME DE CHAUFFAGE

Aide pour la saisie: [lien](#)

- B15 Générateur(s) de chaleur pour le système de chauffage (\*):  
Principal: Pas de générateur de chaleur  
Secondaire:
- Puissance du générateur de chaleur principal [KW]:
- B16 Source(s) d'énergie utilisée(s) pour le système de chauffage (\*):  
Pour générateur principal: Aucune  
Pour générateur secondaire:
- B17a Générateur(s) de chaleur pour la production d'eau chaude sanitaire (\*):  
Principal: Pas de générateur de chaleur  
Secondaire:
- B17b Source(s) d'énergie utilisée(s) pour la production d'eau chaude sanitaire (\*):  
Pour générateur principal: Aucune  
Pour générateur secondaire:
- B18 La construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire):  Oui  Non

**Amiante dans les bâtiments transformés ou démolis (dès le 1er mars 2011)**

Pour tous les cas où la construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) nous vous prions de :

- faire établir un diagnostic amiante (le diagnostic peut aussi être dans certaines occasions de type « utilisation normale ») par un diagnostiqueur inscrit sur la liste des diagnostiqueurs amiante du Forum Amiante Suisse (FACH) ([lien](#))
- déposer le rapport de diagnostic amiante au format PDF sur [la plateforme GDA](#) (Attention : le rapport sous forme électronique doit être signé)
- joindre à la demande de permis de construire 2 exemplaires papier du rapport de diagnostic amiante, ainsi que la version pdf

- B19 Bâtiment d'habitation avec une seule petite activité administrative et/ou commerciale au rez-de-chaussée accueillant au maximum 50 personnes  Oui  Non

## AUTRES INFORMATIONS SUR LE BATIMENT

39. a) Façades, toiture Matériau, couleur :  
Bois et béton  
Mode de couverture, couleur :  
Panneaux solaires
- Type de fermeture :  Stores  Volets
- b)  Surface de toiture ou de façade en métal non enduit (par ex. en cuivre ou zinc) supérieure à 50 m<sup>2</sup>
44.  Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux, soumises ou non soumises à autorisation spéciale selon art. 32 OEaux  
(cocher aussi la question No 408)
45. a) Ascenseur, monte-charge  Electrique  Hydraulique  
b) Rampe/plate-forme ajustable :  Electrique  Hydraulique  
c) Contenance du réservoir d'huile : litres  
d)  Escalier / tapis roulant servant au transport de personnes
46. Raccordement TV/radio :  Antenne collective  Antenne extérieure  Antenne intérieure  
 Parabole  Câble télé-réseau

## PARTIE ENERGIE

- | Isolation thermique (bâtiments, serres, locaux frigorifiques)   |  | Compétence |                      |
|---|--|------------|----------------------|
| Isolation thermique   |  | M          | ME                   |
| 48.   | Qh (MJ/m <sup>2</sup> an) : Informations complémentaires :<br>Qhli (MJ/m <sup>2</sup> an) : Informations complémentaires :   |            |                      |
| 453.  | a) Qh est inférieur ou égal à Qhli <input type="checkbox"/><br>b) Demande de dérogation Qh est supérieur à Qhli <input type="checkbox"/>   |            |                      |
| <b>Dans tous les cas, joindre le formulaire EN-2a ou EN-2b et le calcul SIA 380/1<br/>Pour les bâtiments neufs, joindre les formulaires EN3 et EN-VD 72</b> |  |            |                      |
| Surface de référence énergétique  |  |            |                      |
| SRE : Informations complémentaires :  |  |            |                      |
| 465.  | Installation de locaux frigorifiques et/ou de congélation <input type="checkbox"/>   |            | EN 6                 |
| 468.  | Serres artisanales ou agricoles chauffées <input type="checkbox"/>   |            | EN 7                 |
| 474.  | Halles gonflables <input type="checkbox"/>   |            | EN 8                 |
| <b>Installations techniques du bâtiment</b>   |  |            |                      |
| 449.  | Installation de refroidissement, de climatisation ou de pompe à chaleur (PAC) contenant des fluides réfrigérants stables dans l'air (HFC), excepté PACs des villas et des piscines privées <input type="checkbox"/>  |            | 75                   |
| 450.  | a) Pompe à chaleur utilisant le sous-sol comme source de chaleur (sondes) <input type="checkbox"/><br>b) Pompe à chaleur utilisant les eaux souterraines comme source de chaleur (pompage) <input type="checkbox"/><br>c) Pompe à chaleur (air/eau ou air/air) à l'intérieur ou à l'extérieur, pour le chauffage ou pour la production d'eau chaude sanitaire (ECS) (Pour nouvelles constructions ou non dispensées d'autorisation de construire selon l'Art.68c RLATC) <input type="checkbox"/> |            | 65A<br>65B<br>Annexe |
| 456.  | Chauffage à bois ou au charbon d'une puissance supérieure à 70 kW, ou chauffage à mazout moyen ou lourd <input type="checkbox"/>   |            |                      |
| 461.  | Justificatif de la part minimale d'énergies renouvelables <input type="checkbox"/>   |            | EN-VD 72             |
| 462.  | Installation de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire <input type="checkbox"/>  |            | EN 3                 |
| 463.  | Installation de ventilation <input type="checkbox"/>   |            | EN 4                 |
| 464.  | Installation de réfrigération / humidification <input type="checkbox"/>  |            | EN 5                 |
| 466.  | Installation de production d'électricité par combustible <input type="checkbox"/>  |            | EN 9                 |
| 475.  | Résidences secondaires <input type="checkbox"/>  |            | EN 3                 |
| <b>Divers</b>   |  |            |                      |
| 470.  | Installation de chauffage en plein air <input type="checkbox"/>  |            | EN 10                |
| 471.  | Patinoires (RLVLEne, art 53) - Concept énergétique à soumettre à la DGE-DIREN <input type="checkbox"/>   |            |                      |
| 473.  | Bâtiments tertiaires et du secteur public de plus de 1000 m <sup>2</sup><br>- justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour l'éclairage <input type="checkbox"/><br>- justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour la ventilation et la climatisation <input type="checkbox"/>  |            | EN 12<br>EN 13       |
| 476.  | Grands consommateurs (consommation électrique >0.5 GWh ou thermique >5 GWh) <input type="checkbox"/>   |            | EN-VD 15             |
| 477.  | Demande de dérogation à la loi sur l'énergie ou à son règlement d'application <input type="checkbox"/><br>Précisez l'article :   |            |                      |

## L. SITUATION DE L'OUVRAGE

Annexes

## Environnement

101. Situation particulière  
 Dans un plan cantonal d'affectation  
 Dans un plan cantonal de protection (sauf Lavaux)
- 102.1 Parcelle(s) située(s) partiellement ou entièrement hors des zones à bâtir (zone agricole, viticole, alpestre, aire forestière, zone intermédiaire, zone de verdure, zone spéciale art. 50a LATC, zone agricole spécialisée art. 52a LATC, zone des hameaux, etc.)(répondre aussi à la question N° 12) (\*)  Oui  Non
- 102.2 Travaux situés hors zone à bâtir (si constructions, installations (y compris de chantier), démolitions, changements d'affectation, conduites, fondations, mouvements de terre, accès, dépôts, etc. sont prévus, même partiellement, hors zone à bâtir) (\*)  Oui  Non
- 102.3 Travaux ou changement d'affectation liés à une exploitation agricole.  66 A
- 102.4 Travaux ou changement d'affectation non conformes à la destination de la zone "hors zone à bâtir" (sans lien à une exploitation agricole).  66 B
- 102 A. L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou une décision particulière (DFIRE/MS)
- 102 B. L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection
103. Dans l'aire forestière
104. A moins de 10 m de la lisière légale de la forêt
105. Le projet implique un défrichement de [m<sup>2</sup>] :  
 (cocher aussi la question No 13A) (joindre la demande d'autorisation de défrichement avec justificatif)  Annexe
- 106 A. Dans un secteur exposé à des dangers naturels (\*):  Oui  Non 43 - DN
- Les cartes de danger naturel doivent être consultées sur le [guichet cartographique cantonal](#) (thème dangers naturels)
- Inondations (INO)  - Chutes de pierres et blocs (CPB)   
 - Laves torrentielles (LTO)  - Effondrements (EFF)   
 - Glissements de terrain permanents (GPP)  - Avalanches (AVA)   
 - Glissements de terrain spontanés (GSS)
- IMPORTANT** : En cas de réponse positive à la question ci-dessus, merci de vous rendre sur le site de l'[ECA](#) afin de remplir le [formulaire 43 DN](#) pour chaque danger naturel gravitaire affectant la parcelle concernée par le projet de construction. Deux exemplaires du formulaire dûment signé par toutes les parties sont à joindre au dossier de demande de permis de construire.
- Les anciens formulaires 43 ne sont plus valides et ne doivent plus être utilisés.**
- 106 B. Dans un site pollué  
 (en cas de doute, interroger la commune ou la DGE-DIRNA-GEODE pour les décharges ou la DGE-DIREV-ASS pour les sites industriels et les lieux d'accident)  
 Ancienne décharge  Site industriel pollué  Lieu d'accident
107. Projet portant atteinte à une espèce ou à un milieu digne de protection  
 (selon art 22 de la loi sur la faune du 28 septembre 1989)
108. Projet situé dans un site porté à un inventaire ou classé faune, nature et paysage
110. Dans une région archéologique
111. Construction protégée: A l'inventaire / Monument historique / Protection générale (sauf Lausanne)  
 (Pour les ouvrages hors zone à bâtir, voir questions 12 et 102)

## Préservation et promotion du parc locatif

**Démolition, transformation, rénovation (travaux) et/ou changement d'affectation touchant un bâtiment avec des logements loués existants**

Les questions 112.1 à 112.3 ne sont à activer que si l'immeuble existant comprend au moins trois logements qui étaient loués en dernier lieu, même vacants

- 112.1 a) Démolition, transformation et travaux généraux de rénovation supérieurs aux 20 % de la valeur d'assurance incendie (ECA) de l'immeuble ou de la partie touchée par les travaux.  53
- b) Changement d'affectation d'un logement existant qui était loué en dernier lieu, avec ou sans travaux. Location via une plateforme de type Airbnb uniquement si cette location est prévue plus de 90 jours par année civile et que le logement était jusqu'alors loué de manière standard sur le marché locatif.  53
- 112.2 Rénovation d'un logement « isolé » qui était loué en dernier lieu.  53 B
- 112.3 Rénovation inférieure aux 20 % de la valeur d'assurance incendie (ECA) de l'immeuble ou de la partie de l'immeuble touchée (demande de dispense).  53 C

## Reconnaissance de logement d'utilité publique

- 112.4 Procédure de reconnaissance de logements d'utilité publique (LUP) au sens de la loi du 10 mai 2016 sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL)  54

## Bruit

113. Projet situé dans une zone où les valeurs limites d'immission sont dépassées selon l'art. 31 OPB (rapport acoustique nécessaire)  Annexe
114. Construction d'une paroi ou d'une butte antibruit

Protection des eaux		Annexes
115.	Zonés S de protection des eaux (autres secteurs, cocher la question N° 36)	<input type="checkbox"/>
116.	Projet situé à moins de 20 m de : <input type="checkbox"/> la rive d'un lac <input type="checkbox"/> d'un cours d'eau à ciel ouvert <input type="checkbox"/> d'un cours d'eau sous voûtage	
Gestion des eaux météoriques (surface de collecte supérieure à 50 m²)		
117.	Déversement des eaux météoriques Directement au cours d'eau ou dans un plan d'eau <input type="checkbox"/> Au cours d'eau, plan d'eau ou au collecteur communal avec rétention (voir la question N° 210) <input type="checkbox"/>	
118.	Infiltration des eaux météoriques dans le sol Infiltration directe (surface perméable: grille-gazon, gravier, pavés, etc.) <input type="checkbox"/> Ouvrage d'infiltration <input type="checkbox"/>	
119.	Déversement dans un collecteur de l'Etat hors traversée de localité	<input type="checkbox"/>
120.	Surface imperméabilisée supérieure à 2000 m² (construction, parking extérieur, accès)	<input type="checkbox"/>
Eaux usées		
121.	Evacuation sans passer par une STEP	<input type="checkbox"/>
122.	Raccordement à un collecteur de l'Etat hors traversée de localité	<input type="checkbox"/>
123.	Raccordement à la fosse à purin	<input type="checkbox"/> 52
Réseaux routier et ferroviaire		
124.	Ouvrage empiétant sur la limite des constructions d'une route cantonale (hors traversée de localité)	<input type="checkbox"/> 62
125.	Accès sur une route cantonale ou aménagement en bordure de celle-ci	<input type="checkbox"/>
126.	A moins de 50 m de l'axe d'une route nationale	<input type="checkbox"/>
127.	A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire (l'accord de l'entreprise ferroviaire n'a pas été délivré ou la démarche est en cours selon art. 18m LCdF)	<input type="checkbox"/> Annexe
128.	Projet de réaménagement routier de peu d'importance réalisé dans le gabarit existant	<input type="checkbox"/>
M. INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE, SERVICES		
Locaux occupant des travailleurs		
150.	a) Entreprise industrielle au sens de l'art. 5 LTr <input type="checkbox"/> 43, 51, 64 b) Entreprise artisanale susceptible d'occuper dans un avenir prévisible au moins 6 personnes pour de la production en série <input type="checkbox"/> 43, 51, 64	
151.	Entreprise assimilée aux industrielles et artisanales (art.1 OLT4)	<input type="checkbox"/> 43, 51, 64
152.	Toute autre entreprise occupant du personnel et pouvant soumettre facultativement ses plans à la Direction générale de l'emploi et du marché du travail	<input type="checkbox"/> 51
Environnement		
153.	Places de transbordement des marchandises et centres de distribution disposant d'une surface de stockage > 20 000 m² ou d'un volume de stockage > 120 000 m³ (EIE)	<input type="checkbox"/> 64
154.	Installations de production d'énergie (EIE) <input type="checkbox"/> Extraction de pétrole, gaz naturel ou charbon <input type="checkbox"/> Raffinerie de pétrole <input type="checkbox"/> Installation géothermique (plus de 5 MWth) <input type="checkbox"/> Installation thermique (plus de 100 MWth) <input type="checkbox"/> Usine à gaz, cokerie, liquéfaction du charbon	43, 64
Commerces, services, bâtiments élevés, particularités architecturales		
155.	Surface et/ou bâtiments administratifs et/ou commerciaux	<input type="checkbox"/> 43
156.	Bâtiments de plus de 30m de hauteur totale	<input type="checkbox"/> 43
157.	Grands magasins, centres commerciaux Surface consacrée à l'alimentation [m²] : Surface de vente effective (sans les entrepôts et les parkings) <input type="checkbox"/> Inférieure à 2000 m² <input type="checkbox"/> De 2000 à 5000 m² <input type="checkbox"/> Supérieure à 5000 m² (EIE) <input type="checkbox"/> Un plan de quartier a été établi car la surface de vente est supérieure à 2000 m²	<input type="checkbox"/> 43
170.	Bâtiment avec cour intérieure et/ou bâtiment avec façade double peau	<input type="checkbox"/> 43

## Métaux et machines

158. Métaux et machines  43, 64  
 Acières (EIE)  Vieux métaux (EIE)  
 Aluminium (EIE)  Métaux non ferreux (EIE)

## Bois

## Annexes

159. Bois et traitement du bois  43, 64  
 Panneaux d'agglomérés (EIE)  Plus de 50'000 t/an de cellulose (EIE)

## Chimie

160. Produits chimiques, pétroliers, phytosanitaires, engrais  43, 64  
 Fabriques d'explosifs et de munitions (EIE)  Stockage de plus de 1000 t (EIE)  
 Transformation (> de 5000 m<sup>2</sup> ou 10'000 t/an)(EIE)  Synthèse de produits
161. Produits pharmaceutiques et vétérinaires, pharmacies et drogueries, fabriques et commerce en gros de médicaments, de sérums et de vaccins  43, 64
162. Produits plastiques ou en caoutchouc  43, 64

## Alimentation

163. Produits alimentaires  43
164. Produits agro-alimentaires  43, 64

## Autres matériaux

165. Arts graphiques  43, 64
166. Produits pour l'aménagement de la maison et du logement  43, 64
167. Produits, appareils, instruments mécaniques et électroniques  43, 64
168. Textiles, habillement, cuir  43, 64
169. Matériaux de construction (ex. peinture, bitume, briques, tuiles, isolants, etc.)  43, 64  
 Cimenteries (EIE)  Verreries (plus de 30'000 t/an) (EIE)

## N. GENIE CIVIL, DECHETS, SURV. DES OUVRAGES, STEP

## Terrassements, dépôts d'excavation et décharges

200. Terrassements, excavations ou remblais impliquant un mouvement de matériaux de plus de 5000 m<sup>3</sup> ou couvrant une superficie de plus de 5000 m<sup>2</sup>, mais inférieur à 50'000 m<sup>3</sup>
207. Le projet a des emprises (temporaires et définitives) sur les sols de plus de 5'000 m<sup>2</sup> ou, pour les conduites, de plus de 1'000 mètres linéaires ?  Concept de gestion des sols
201. Dépôts d'excavation impliquant un apport de terre  
 De 50'000 à 500'000 m<sup>3</sup>  De plus de 500'000 m<sup>3</sup> (EIE)
202. Décharges contrôlées pour matériaux inertes, résidus stabilisés, décharges bioactives (EIE)

## Installations de collecte, de tri, de conditionnement, de recyclage, de valorisation, d'incinération ou de traitement des déchets

203. Déchetteries ou postes de collecte des déchets  43
204. Installations de traitement des déchets  
 Inférieur ou égal à 1000 t/an  Capacité supérieure à 1000 t/an (EIE)
205. Déchiqueteurs de voitures (EIE)  51
206. Construction ou modification de stations d'épuration collectives ou d'équipements de traitement des boues d'épuration

## Surveillance des ouvrages de retenue

210. Ouvrages d'accumulation   
 Volume maximum d'accumulation > 100 m<sup>3</sup>   
 Retenue au dessus du terrain naturel   
 Volume d'eau permanent m<sup>3</sup> :

## O. AGRICULTURE, ANIMAUX

Annexes

250.	Bâtiments d'exploitations agricoles sans animaux; hangars agricoles	<input type="checkbox"/>	43
251.	Bâtiments d'exploitations agricoles avec animaux	<input type="checkbox"/>	43, 52
252.	Exploitations intensives d'élevages ou d'engraissement <input type="checkbox"/> Plus de 125 UGB (hors étables d'alpage) (EIE)	<input type="checkbox"/>	43, 52
253.	Manèges, boxes à chevaux. (Si moins de 5 chevaux, QP 52 pas nécessaire)	<input type="checkbox"/>	43, 52
254.	Elevages et pensions d'animaux domestiques Type d'animaux :	<input type="checkbox"/>	
255.	Fosses à purin	<input type="checkbox"/>	52
256.	Fumières	<input type="checkbox"/>	52
257.	Silos à fourrage	<input type="checkbox"/>	43
258.	Installations de biogaz.	<input type="checkbox"/>	43
259.	Abattoirs, centres d'équarrissage, de collecte, de stockage, d'incinération de déchets carnés, boucheries en gros <input type="checkbox"/> Capacité jusqu'à 5000 t/an <input type="checkbox"/> Capacité supérieure à 5000 t/an (EIE)		43, 64

## P. EDUCATION, SANTE, SOCIAL

## Etablissements scolaires et sanitaires, centres d'accueil

300.	Bâtiments et établissements de l'enseignement obligatoire public	<input type="checkbox"/>	21, 43
301.	Ecoles paramédicales	<input type="checkbox"/>	43, 64
302.	Etablissements sanitaires avec lits ou ambulatoires (par ex. hôpitaux, CTR...)	<input type="checkbox"/>	43, 64
303.	Etablissements pour mineurs	<input type="checkbox"/>	43, 64
304.	Etablissements pour personnes handicapées ou en difficultés sociales (Etablissements socio-éducatifs - ESE)	<input type="checkbox"/>	43, 64
305.	Etablissements pour personnes âgées ou adultes en difficultés psycho-sociales (Etablissement médico-social - EMS, Etablissement psycho-social médicalisé - EPSM, Pension Psycho-Sociale - PPS, Home non médicalisé - HNM)	<input type="checkbox"/>	43, 64, 73
306.	Autres établissements d'accueil ou à caractère scolaire	<input type="checkbox"/>	43, 64

## Laboratoires et cabinets

307.	Laboratoires d'analyses médicales ou de prothèses dentaires	<input type="checkbox"/>	43, 64
308.	Cabinets et instituts de physiothérapie	<input type="checkbox"/>	43
309.	Cabinets et cliniques vétérinaires	<input type="checkbox"/>	43, 64
310.	Laboratoires d'analyses vétérinaires	<input type="checkbox"/>	43, 64
312.	Cabinets médicaux avec plus de 3 médecins	<input type="checkbox"/>	43

## Cimetières

311.	Cimetières, caveaux funéraires, crématoires	<input type="checkbox"/>	43
------	---	--------------------------	----

## Q. SPORT, LOISIRS, CAMPINGS, DORTOIRS

## Sport

340.	Equipements sportifs (scolaire ou non scolaires)	<input type="checkbox"/>	
350.	Stades comprenant des tribunes fixes pour plus de 20'000 spectateurs (EIE)	<input type="checkbox"/>	
351.	Pistes pour véhicules motorisés destinées à des manifestations sportives (EIE)	<input type="checkbox"/>	
352.	Installations de sports d'hiver impliquant des modifications de terrain > 5'000 m <sup>2</sup> (EIE)	<input type="checkbox"/>	
353.	Canons à neige dont la surface destinée à être enneigée > 50'000 m <sup>2</sup> (EIE)	<input type="checkbox"/>	
354.	Terrains de golf de 9 trous et plus (EIE)	<input type="checkbox"/>	
355.	Stands de tir <input type="checkbox"/> Stands de tir (cas général) <input type="checkbox"/> A 300 m avec plus de 15 cibles (EIE)		

356. Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin public ou à l'usage de plus d'une famille  
 eau non chauffée 32  
 eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m<sup>2</sup> 32, EN-VD11  
 eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m<sup>2</sup> 32, EN-VD11, Concept énergétique  
 eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface 32, EN-VD11, Concept énergétique
357. Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin à l'usage d'une seule famille  
 eau non chauffée EN-VD11  
 eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m<sup>2</sup> EN-VD11, Concept énergétique  
 eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m<sup>2</sup> EN-VD11, Concept énergétique  
 eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface EN-VD11, Concept énergétique

## Loisirs, campings, dortoirs

358. Bâtiments et locaux destinés à recevoir un grand nombre de personnes  43, 64
359. Hôtellerie, restauration : établissements soumis à licences de café-restaurant, de café-bar, tea-room, bar à café, discothèque, night-club, buvette, etc...  11, 43, 64
- 359bis Création, transformation, changement d'affectation d'un salon de prostitution  11B, 43
360. Parcs d'attraction de plus de 75'000 m<sup>2</sup> ou pour plus de 4000 visiteurs par jour (EIE)
361. Téléphériques, téléskis et autres installations de transport à câbles  Annexe  
 Coordonnées géographiques - (joindre le préavis du Concordat des téléskis)  
 départ : / arrivée : /
362. Ascenseurs inclinés, monorails servant au transport de personnes
363. Dortoirs de chantier, logements de personnel par l'employeur  43
364. Campings, caravanings résidentiels  43
365. Places de jeux

## R. RISQUES, DANGERS PARTICULIERS

## Trafic aérien / Véhicules à moteur

400. Ouvrages supérieurs à 25 m (60 m en zone fortement peuplée) ou aux abords d'un aéroport  
 Lien pour l'enregistrement par le propriétaire et des informations supplémentaires : [lien](#)  Annexe
401. a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs (y compris les places déjà existantes)  Annexe
401. b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places  43  
 (intérieur, souterrain ou en toiture)
402. Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment)  64
403. Places de lavage pour véhicules  64
404. Garages professionnels  43, 64
405. Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle  64

## Incendie, explosion, pollution

406. Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger (incendie, explosion, pollution, intoxication etc.) 43, 64  
 Plus de 50'000 m<sup>3</sup> charbon (EIE)  
 Plus de 5000 m<sup>3</sup> liquide ou 50'000 m<sup>3</sup> gaz (EIE)  
 Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPAir (EIE)
408. Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux  63
409. Traitements de surface (ex. galvanoplastie, métaux)  43, 64
410. Entreprises de nettoyage  43, 64
411. Traitement, pré-traitement et rejet d'eaux usées non ménagères  64  
 (eaux de refroidissement, de fabrication, de lavage)

## Rayonnement

412. a) Equipements de téléphonie mobile (mât, antenne, cabine, etc.), stations émettrices pour la radiodiffusion et autres applications de radiocommunication, stations électriques de transformation (joindre le calcul des évaluations du rayonnement non ionisant) Annexe  
 Installation nouvelle   
 Modification d'installation existante
- b) Installation d'antenne sur pylône électrique ou dans une installation haute tension (HT) (à cocher si l'antenne se trouve sur une infrastructure électrique HT)  ESTI TD7
414. Equipements fixes de transmission (signaux, images ou son) d'une puissance supérieure à 500 kW (EIE)



## BLOC-NOTES

1. Mandataire :
2. Commune :
3. CAMAC :

## SIGNATURES

## SIGNATURES DES PARTIES PRENANTES

Les soussignés déclarent avoir fourni les indications de ce formulaire et de ses annexes au plus près de leur conscience et répondent de leur exactitude.

Lieu et date :

Propriétaire(s) :



Prom. acquéreur(s) :

Droit distinct - permanent :

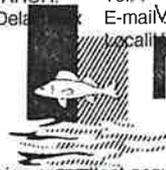
Auteur des plans :

**Destinataire des factures (\*)** (publication FAO, émoluments, frais de traitement du dossier par le canton)

Une fois la facture envoyée, une taxe de 30.-- Fr. sera perçue pour toute modification d'adresse du destinataire des factures.

Nom (*) :	DI LELLO	Prénom :	CLAUDIO
Raison sociale :	COM. DE NYON – SERV. D'ARCH.	Tél. :	0223652233
Adresse (*) :	P.A. Grand-Rue 13 - Glatz & Delachaux	E-mail :	atelier@glatz-delachaux.ch
N° postal (*) :	1260	Localité (*) :	NYON

Lieu, date et signature (\*) :



**NYON**

SERVICE D'ARCHITECTURE  
Place du Château 10, 1260 Nyon

*C. Di Lello*

Le destinataire des factures ne peut être que le propriétaire, promettant-acquéreur, bénéficiaire d'un DDP ou l'auteur des plans. Par sa signature, il s'engage à payer les frais de publications et les émoluments qui sont dus quelle que soit l'issue de la mise à l'enquête et de la délivrance du permis de construire par la commune. Tous les signataires sont solidaires pour le règlement des factures.

## EXAMEN DU DOSSIER PAR L'AUTORITE COMMUNALE

Ouverture d'une enquête publique de 30 jours. Publication de l'avis d'enquête dans la FAO

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du 11.01.25 au 09.02.2025

Conformément à l'art. 111 LATC, octroi d'une dispense d'enquête publique le :

Responsable du dossier (\*) : Nicolas Paret

Tél. (\*) : 0223164913 Fax : -

Le collaborateur soussigné déclare avoir contrôlé tous les éléments de ce formulaire ainsi que ses annexes et atteste que ce dossier est complet et conforme aux exigences légales et réglementaires.

Sceau et signatures :

VILLE DE NYON  
Service du territoire  
Case postale 1112  
1260 NYON

## PUBLICATION DE L'AVIS D'ENQUETE ET DELAIS DE RECEPTION DES DOSSIERS

- Vérifier qu'une FAO est prévue à la date souhaitée (attention aux numéros doubles dus aux jours fériés et aux délais spéciaux).
- La publication dans le journal local et l'affichage au pilier public sont effectués par la commune.
- Pour la FAO du mardi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le jeudi précédent à 16h00.
- Pour la FAO du vendredi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le mardi précédent à 16h00.

## Résultat de l'enquête publique

Le délai d'enquête expiré, les oppositions et/ou les observations éventuelles sont immédiatement communiquées à la CAMAC pour transmission aux départements intéressés (art. 113 LATC).

Nous sommes à votre service, n'hésitez pas à prendre contact !

DITS CAMAC

Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne, tél. 021/316.70.21, email [info.camac@vd.ch](mailto:info.camac@vd.ch)

**Demande de permis de construire (P) - 231633****Listes de tous les acteurs de l'avis d'enquête****Propriétaires (propriétaires n° 1 à 5)**

Nom, Prénom :		RAISON SOCIALE :	COMMUNE DE NYON
Adresse :	Place du château 3		
Tél. :	+41 22 316 40 00	E-mail :	ville@nyon.ch
NPA :	1260	LOCALITE :	NYON

**Auteur des plans (personne physique selon art. 72 RATC)**

Nom, Prénom :	GLATZ DENIS	RAISON SOCIALE :	GLATZ & DELACHAUX SA
Adresse :	Grand-Rue 13		
Tél. :	0223652233	E-mail :	atelier@glatz-delachaux.ch
NPA :	1260	LOCALITE :	NYON